

L'utilisation par le Client du service Ciel Business Mobile entraîne nécessairement l'acceptation sans réserves par celui-ci des présentes conditions. Sage se réserve le droit de modifier unilatéralement les dispositions qui suivent, ainsi que celles du document de conditions tarifaires applicables au présent service. Toute modification de ces dispositions sera opposable au Client dès sa communication et cela par quelque moyen que ce soit.

Dans le cadre des présentes, le terme "Client" signifie toute personne morale ayant souscrit au service Ciel Business Mobile, ou personne physique exploitant, pour le compte et pour les besoins de gestion interne de cette personne morale, les fonctionnalités des progiciels et/ou du service Ciel Business Mobile.

OBJET

Les présentes conditions décrivent les conditions dans lesquelles le Client accèdera au service Ciel Business Mobile (ci-après "le Service").

Le Service a été mis en place pour la gamme de téléphone compatibles dont la liste est disponible sur simple demande auprès des services Sage (ci-après "Téléphone Compatible"), et/ou pour tout navigateur internet compatible ("navigateur internet ou widget", ci-après "Navigateurs Compatibles"). Il permet aux utilisateurs de progiciels de gestion Sage de la gamme Ciel dont la liste des est disponible sur simple demande auprès des services Sage (ci-après "Progiciel Compatible"), de transmettre des indicateurs contenus dans son Progiciel Compatible et sur l'un des Téléphones Compatibles (ci-après "Télétransmissions") ou Navigateurs Compatibles vers les serveurs de Sage où ils seront stockés de façon sécurisée. Le Service autorise également l'émission et la réception des Télétransmissions sur un Téléphone Compatible ou Navigateur Compatible par le biais du Service que le Client aura préalablement téléchargé sur le site officiel de www.ciel.com

Le Service est un service de dématérialisation, de planification et d'acheminement des Télétransmissions vers leur destination à partir des Progiciels Compatibles grâce au Service. Il implique l'utilisation du réseau Internet et exige l'accès à ce réseau, cet accès n'étant pas fourni par Sage.

Le Client reconnaît connaître le réseau Internet (un réseau ouvert et informel, constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques utilisant la norme TCP/IP, nul ne pouvant en garantir le bon fonctionnement dans son ensemble) et son mode de fonctionnement.

CONDITION D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Le Service ne peut être souscrit que par un Client possédant et utilisant des versions à jour des Progiciels Compatibles pour lesquels ledit Client aura acquis au préalable les droits d'utilisation et accepté les conditions générales d'utilisation correspondantes avec ce Service relatives au Progiciel. Il devra également être en possession d'un Téléphone Compatible et/ou d'un Navigateur Compatibles. Les pré-requis techniques sont disponibles sur simple demande du Client.

Le Client s'engage pendant toute la durée du Service à maintenir la compatibilité de ses Progiciels et Téléphone Compatibles avec le Service en installant chaque fois que cela est nécessaire les mises à jour. Le Client reconnaît avoir été informé que le maintien de cette compatibilité est indispensable au fonctionnement du Service.

Le Service fonctionne pour un nombre illimité d'envois de Télétransmissions pendant la durée du Service.

CONDITIONS D'ASSISTANCE

Pour les besoins des présentes, on entend par "ticket" une demande d'assistance faite par le Client à Sage, relative au Service Ciel Business Mobile, et finalisé par la fourniture par Sage d'une correctif à une Anomalie.

Dans le cadre de l'assistance, Sage s'engage à assurer un Service d'Assistance Téléphonique : de 9h00 à 18h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 17h00 le vendredi. Le nombre de sollicitations du Client est illimité dans le cadre de cette assistance.

Il est précisé que le support téléphonique fourni dans le cadre du Service Ciel Business Mobile au titre de l'installation, du paramétrage et de l'utilisation ne prend pas en compte toute question relative à l'utilisation d'un Progiciel Ciel excepté pour le paramétrage de ce Progiciel dans le cadre de l'utilisation du Service Ciel Business Mobile.

Les Clients bénéficient également des mises à jour relatives au Service qui seront mises à disposition sur le site internet www.ciel.com

ACCÈS AU SERVICE

A réception du formulaire d'inscription, et du complet paiement des sommes dues au titre des présentes, le Client recevra un mail l'invitant à activer sa connexion au Service.

OBLIGATIONS DE SAGE

Sage s'engage à rendre accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 le Service permettant au Client de transmettre au Client un accès au Service lui permettant l'envoi des Télétransmissions.

Sage s'engage à informer avec un délai suffisant le Client des interruptions temporaires du Service du fait d'opérations de maintenance nécessaires.

DURÉE DU SERVICE ET RÉSILIATION

La durée du Service est de un (1) an à compter de la date de la facture adressée au Client, sauf dispositions contraires de la facture. Le Client recevra de Sage, un (1) mois avant l'échéance annuelle du contrat, une facture l'informant du nouveau tarif qui lui sera appliqué pour la nouvelle période annuelle. Sauf dénonciation par Sage ou par le Client, par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue par Sage avant son expiration, le Contrat sera automatiquement reconduit par tacite reconduction pour un (1) an. La résiliation, ou la fin pour quelque raison que ce soit, du présent contrat ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par Sage.

En cas de manquement par l'une des Parties aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ci-après la "Notification") notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourra prétendre.

Le non-paiement et l'acte de contrefaçon constituent des manquements graves au présent Contrat. En cas de non règlement des sommes dues par le Client et/ou en cas d'acte de contrefaçon, Sage pourra résilier le Contrat de plein droit après l'avoir notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Client.

La résiliation prendra effet au jour de la première présentation de la Notification, celle-ci n'empêchant pas Sage de tout mettre en œuvre pour recouvrer ses créances, la totalité des montants facturés restant dus.

PRIX ET PAIEMENT

En contrepartie du Service fourni au Client, celui-ci s'engage à régler à Sage le montant de la redevance annuelle due.

Le paiement du Service pourra exclusivement être effectué par prélèvement automatique.

Les prix donnés par Sage sont disponibles sur le Site Internet www.ciel.com ou sur simple demande auprès des services de Sage.

Tout renouvellement du Contrat se fera au tarif en vigueur au jour du renouvellement.

Dans le cas où le Client n'aurait pas réglé son échéance, Sage pourra de plein droit interrompre et/ou résilier immédiatement le Service, sans préjudice des éventuels dommages - intérêts que Sage pourrait réclamer pour non-règlement.

Tout retard de paiement donnera par ailleurs lieu, sans mise en demeure préalable, à l'application de pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, calculées par jour de retard. Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, ce retard de paiement permettra également à l'Éditeur, d'appliquer au Client, de façon automatique, une indemnité forfaitaire de quarante (40) € par facture concernée par le retard de paiement susvisé.

RESPONSABILITÉ

Dans le cadre des présentes, Sage est soumise à une obligation de moyens.

Sage ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute contamination par tout virus des fichiers du Client et des conséquences éventuellement dommageables de cette contamination.

En aucun cas, Sage ne peut être tenue pour responsable à l'égard du Client ou des tiers, des préjudices indirects et immatériels tels que la perte d'exploitation, la perte de bénéfice, la perte financière, les préjudices commerciaux, l'atteinte à l'image de marque, les pertes de données ou des fichiers ou des actions dirigées par des tiers contre Sage.

Compte tenu de la spécificité du Service, la responsabilité de Sage ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- erreurs ou retard du Client ;
- suspension ou interruption du Service par Sage du fait du non-respect par le Client de toutes dispositions contractuelles et notamment en cas de défaut de paiement ;
- difficulté de conditions d'accès au réseau Internet ;
- problème de télécommunications ;
- indisponibilité qui pourrait subvenir sur le réseau Internet ou téléphonique ;
- retard ou défaillance dans les procédures d'acheminement des Télétransmissions ou de transmission des informations de suivi ou de planification des Télétransmissions tenant à un cas de force majeure, un événement échappant à Sage ou son Partenaire, à un mauvais usage par le Client ;
- incapacité de ses destinataires à recevoir les Télétransmissions.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de Sage, et ce y compris au titre de la loi n°98-389 du 19 mai 1998, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par Sage au Client, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées à Sage par le Client au titre du Service souscrit dans l'année au cours de laquelle s'est produit l'incident.

Il est expressément convenu entre les parties et accepté par le Client que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

Les dispositions des présentes conditions établissent une répartition des risques entre Sage et le Client. Le prix reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité décrite.

PROPRIÉTÉ DES DONNÉES

Tous les documents, informations, données, renseignements techniques ou de toute autre nature appartenant au Client, demeurent la propriété exclusive du Client et ne pourront en aucun cas être utilisés par Sage à d'autres fins que la stricte exécution du Service

A ce titre, l'abonné est seul responsable du contenu des Télétransmissions et de l'usage qu'il fait des informations procurées et supporte tous les risques afférents à cet usage.

En particulier, il incombe à l'abonné de prendre toutes les dispositions nécessaires pour préserver l'intégrité de ses programmes et de ses données, notamment en mettant en œuvre les procédures de sauvegarde appropriées.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES ÉLÉMENTS DU SERVICE

La technologie et les logiciels composant permettant l'accès au Service sont la propriété de Sage.

Sage possède tous les droits de propriété (y compris les droits concernant les brevets, le droit d'auteur et/ou le secret commercial) sur ces derniers pour permettre la fourniture du Service conformément aux présentes conditions générales. Les présentes conditions générales ne transfèrent la propriété d'aucun de ces droits de propriété au Client.

Sage concède au Client, à compter de la date de signature des présentes, et pour toute la durée de l'abonnement, une licence personnelle, non transférable, non exclusive et d'utilisation des technologies et des logiciels permettant l'accès au Service.

ARCHIVAGE ET RESTITUTION DES DONNÉES

Les registres informatisés sont conservés dans les systèmes informatiques de Sage dans des conditions raisonnables de sécurité.

En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, Sage restituera à la demande du Client dans un délai raisonnable l'ensemble des données et informations lors de l'envoi des Télétransmissions par le Client à Sage dans le cadre du service. Tous les frais de restitution des données après l'expiration de la durée du Service qui sont disponibles sur simple demande auprès des services de Sage, seront à la charge du Client.

En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, le Client s'engage à ne plus utiliser ou tenter d'utiliser l'accès au Service.

CONFIDENTIALITÉ

Les données appartenant au Client et transmises à Sage dans le cadre de l'utilisation du Service seront considérées par Sage comme confidentielles. Sage s'en interdit l'usage hors opérations de maintenance du site effectuées par un personnel restreint et habilité, pour elle-même ou au bénéfice d'un tiers quelconque.

Bien que Sage s'engage à faire le nécessaire pour limiter les risques, Sage ne pourra cependant être tenue pour responsable de la divulgation de ces données si une telle divulgation n'était pas liée directement à son intervention ou à celle de son personnel restreint et habilité (par exemple en cas de piratage informatique).

DISPOSITIONS DIVERSES

Données personnelles

Toutes les informations collectées au titre des présentes sont nécessaires aux traitements des demandes relatives au Service. Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès des Services internes de Sage conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés.

Par ailleurs, en application des dispositions de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique 2004-575 du 21 Juin 2004, le Client utilisateur des Progiciels Compatibles, consent expressément à ce que Sage lui adresse par automate d'appel, télécopieur ou par courrier électronique, toute prospection directe de nature commerciale ou autre, aux coordonnées qu'il aura transmises à Sage. Il peut cependant informer Sage par tout moyen écrit et à tout moment de son refus de recevoir ce type de communication.

Cession

Le Client s'interdit expressément de céder ou de transmettre à tout tiers, y compris l'une quelconque de ses filiales, même à titre gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il tient des présentes conditions d'utilisation.

Force majeure

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux (2) mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties.

De façon express, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence par les tribunaux français.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

EN CAS DE LITIGE, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE
EN CAS D'OPPOSITION DU CLIENT A UNE REQUÊTE EN INJONCTION DE PAYER, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ÉGALEMENT ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.